

MODULE DE FORMATION SUR 1 JOURNEE

Associations de solidarité internationale (ASI/ONG) et collectivités territoriales : Quel appui pour quel intérêt ?

Réflexion sur les cadres juridique, politique et méthodologique

PUBLIC

CONCERNE :

Elus et agents des collectivités en charge du soutien aux associations de solidarité internationale, des échanges de jeunes,...

Formation réservée aux collectivités locales

OBJECTIFS DE

LA JOURNEE

- Posséder une "cartographie" des associations de solidarité internationale
- Posséder des connaissances juridiques pour sécuriser les dossiers de subventions
- Acquérir des points d'ancrage pour développer un accompagnement des associations

OPTIONS

PEDAGOGIQUES

- Etude de pratiques de collectivités
- Présentation de jurisprudences
- Large place au débat

Matinée (10h00 – 12h45)

CARTOGRAPHIE DES 50 000 ASI FRANÇAISES

- Histoire et réseaux
- Présentation d'une étude ACDC sur la création actuelle d'ASI locales

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT – LA NOUVELLE ORGANISATION AFD/MAEE

- Quelles actions vers quelles ONG ?
- Quelle complémentarité avec les collectivités ?

INTERET LOCAL ET SOUTIEN A L'ACTION DES ASI

- Etat des lieux des fonds d'appui à la solidarité internationale des collectivités
- Cadre légal : Subvention « humanitaire » et intérêt local – *Limites de la Loi Thiollière de 2007*
- Etude de jurisprudences
 - (notamment *Marine Le Pen / Conseil régional Ile de France – juillet 2008*)

Après Midi (14h00 – 17h15)

INTERET LOCAL ET SOUTIEN A L'ACTION DES ASI (SUITE)

- Notion de « baromètre territorial » pour mesurer l'ancrage local
- Axes politiques et indicateurs reliant « soutien aux ASI » et « Intérêt local »

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

- Etude de cas : Pratique du CG 91
- Soutien, Formations, ...
- Quels indicateurs, pour quelle utilisation ?

L'EVALUATION DES PROJETS / DES DISPOSITIFS

- Possibilité d'une évaluation de dispositif
- L'audit dans les pays
 - proposition d'une mutualisation entre collectivités

Intervenants :

Yannick Lechevallier
Directeur Général
Agence COOP DEC Conseil

Une collectivité ayant évalué son dispositif de soutien (sous réserve)

Dates :

Vendredi 7 octobre 2011

10h – 17h

Lieu :

Paris

Tarif :

299 € HT / personne
(357,60 € TTC)
Repas compris

Cette journée peut être adaptée au sein de votre collectivité, pour le développement de votre propre politique de soutien. Pour cela, nous contacter



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 7022Z -
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26